CHAPITRE V.

La bonne volonté du Pape nuisit aux Accusés.

Malheureusement le pape ne fut pas seul trompé par la Cour : il y a beaucoup d'apparence que les égards qu'on affectait pour son autorité, abusèrent aussi les Templiers. C'est ce que je démêle dans plusieurs circonstances de la seconde procédure.

Rien de plus naturel que ces infortunés regardassent le pape comme leur appui. La vivacité de ses premières réclamations, les plaintes qu'il fait dans ses bulles, des moyens violens par lesquels on avait extorqué leurs aveux, les précautions qu'il paraissait avoir prises pour leur sûreté, l'érection de cette commission papale pour le fait de l'Ordre en général, l'appel fait à tous ceux d'entre les frères qui voudraient défendre leur corps, tout concourait à les persuader de la répugnance avec laquelle il les sacrifierait; et ils devaient espérer beaucoup des efforts qu'il tenterait pour les sauver. Ils devaient au moins attendre des procédés plus équitables dans cette procédure définitive.

Leurs démarches annoncent que telles étaient

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

leurs idées. Ce grand nombre de chevaliers, appelés devant la commission papale, et qui se présentaient comme défenseurs de leur Ordre, annonce d'abord une grande incertitude dans ses résolutions. A leur refus de nommer du milieu d'entr'eux des orateurs ou députés, aux motifs divers que leur différentes réunions donnent de ce refus, vous sentez qu'ils se flattaient, ou de gagner du temps, ou d'obtenir une assemblée générale, ou tout autre incident favorable. L'évocation de toute l'affaire devant le pape, est la première demande des quatre chevaliers désignés pour agir au nom de tous les défenseurs. Dans les premières séances de la commission, un des témoins exprime le vœu que l'affaire ne languisse pas, vu que tout serait perdu, si le pape mourait avant qu'elle fût terminée, énoncé qui indique tout à la fois et la perspective d'un long procès et le fond que les Templiers faisaient sur la bonne volonté, même sur le pouvoir de Clément. Par la suite, la plupart de ceux qui s'annonçaient pour défendre l'Ordre, se désistèrent; l'un de ceux-ci, lorsqu'on lui demande pourquoi il s'était d'abord proposé, répond franchement : *je croyais alors que l'affaire prendrait un tour plus favorable.*

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

La précaution que prennent les commissaires du pape, dès le commencement de leur procédure, est fort remarquable : ils ajoutent au serment des déposans qu'ils tiendront leurs dépositions secrètes. On voit ailleurs qu'on voulait les empêcher de concerter leurs dépositions; d'où résulte qu'ils se flattaient par ce concours de fortifier leur défense, et d'en imposer à leurs ennemis et à leurs juges.

D'autre part, il paraît encore que ceux des Templiers qui rétractèrent si hautement devant le concile leurs premiers aveux, étaient enhardis par ces espérances et animés par cet accord entre eux. Ces rétractations nombreuses étaient en effet nécessaires pour servir de fondement au système de défense qu'on voulait suivre : car comment les Templiers, qui paraissaient devant la commission, eussent-ils pu soutenir et l'innocence de l'Ordre et l'extorsion des aveux, si en même-temps les Templiers, traduits devant le concile, avaient tous confirmé ces mêmes déclarations? ni les uns ni les autres ne supposaient alors que les deux tribunaux agissent sous diverses influences; et il est visible que la bonne volonté réputée du pape, leur faisait illusion.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf